MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

190307

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Régie Autonome Port Camargue-Capitainerie

REGIE AUTONOME PORT CAMARGUE CAPITAINERIE M. Michel CAVAILLES – Directeur Avenue du Centurion 30240 LE GRAU DU ROI Tél : 04 66 51 10 45 - Fax : 04 66 51 10 11

mél : correspondre@aws-france.com web : http://www.portcamargue.com

L'avis indique un marché public

Objet : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU PORT DE PLAISANCE DE PORT CAMARGUE

Référence acheteur : ESPVERTS2019

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée

Lieu d'exécution : Avenue du Centurion 30240 LE GRAU DU ROI

Durée : 36 mois

à compter du 01/01/19 Jusqu'au 31/12/21

Description : Les stipulations de ce Cahier nés Clauses Administratives Particulières concernent la prestation l'entretien des espaces verts, c'est-à-dire principalement des pelouses, des plantes

vivaces, des haies, des palmiers et des pins parasols.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : VOIR DOSSIER DE CONSULTATION

Financement : VOIR DOSSIER DE CONSULTATION

Forme juridique : VOIR DOSSIER DE CONSULTATION

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou équivalent descriptif).

Renseignements techniques : REGIE AUTONOME PORT CAMARGUE-CAPITAINERIE YAN ROUX Avenue du Centurion 30240 LE GRAU DU ROI

Tél : 04 66 51 10 45 - Fax : 04 66 51 10 11

Remise des offres : 12/12/18 à 18h00 au plus tard

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée, l'euro

Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 14/11/18

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-marchespublics.com

AVIS PUBLICS

Avis administratif

150799

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

INFORMATION DU PUBLIC DECRET

Décret du 12 octobre 2018 accordant la prolongation de la concession de mines de sels de sodium dite « concession de Parrapon » (Gard) à la société Kem One

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/10/12/TRER1817003D/jo/texte?isSuggest=true&dateTexte=&categorieLien=id

Par décret du ministre de l'économie et des finances en date du 12 octobre 2018, la prolongation de la concession de mines de sels de sodium, dite – Concession de Parrapon –, située dans le département du Gard, au profit de la société Kem One, siège immeuble Le Quadrille, 19 rue Jacqueline-Auriol, 69008 Lyon, et enregistrée sous le numéro 838 895 040 au registre du commerce et des sociétés de Lyon, est prolongée jusqu'au 30 mai 2047 sur un périmètre inchangé.

La concession de Parrapon, d'une superficie d'environ 14,54 km², a été instituée par décret du 18 mai 1992, au profit de la société Elf Atochem SA, dont la mutation à la société Kem One a été autorisée par l'arrêté ministériel du 13 janvier 2016.

Le cahier des charges annexé au décret du 18 mai 1992 est abrogé. Un extrait du décret sera affiché à la préfecture du département du Gard ainsi que dans les mairies des communes de Vauvert et Beaucaire. Cet extrait sera en outre inséré au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture et, aux frais du concessionnaire, publié dans un journal national régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le présent titre.

Le texte complet peut être consulté à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 1 place Carpeaux, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du logement et de la nature d'Occitanie, direction risques industriels, aménagement sol sous-sol, 520 allée Henri-Ie-Montmorency, 34000 Montpellier.

150797

ARRÊTÉ DU MAIRE N°SU/2018/291

Commune de Villeneuve les Avignon

Objet : Déclaration constatant que les parcelles BL 18, AY48, AW95, AW53, BX21, AY43, AY44, AY29, AY61, AV100, AX22, AW104, AU101, AX21 sont des biens présumés sans maître.

Nous, Maire de Villeneuve les Avignon

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et 1123-3,

Vu le code civil et notamment son article 713

Vu l'avis favorable préalablement émis le 14 avril 2018 par la commission communale des impôts directs,

Considérant qu'après enquête les parcelles BL18, AY48, AW95, AW53, BX21, AY43, AY44, AY29, AY61, AV100, AX22, AW104, AU101, AX21 n'ont pas de propriétaire connu, il y a lieu d'engager la procédure d'attribution à la commune des immeubles sans maître.

ARRETONS

Article 1 : Il est constaté que la parcelle BL18, AY48, AW95, AW53, BX21, AY43, AY44, AY29, AY61, AV100, AX22, AW104, AU101, AX21 n'ont pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

Par conséquent la procédure d'appréhension desdits biens par la commune, prévue par l'article L1123-3, est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage. Une

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi libre et Midi libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 2/12/2017, modifiant l'arrêté du 2/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces au ; 83 € ht le mm/col.
Contact : **Midimédia** Tél **04.67.07.69.39** ou **04.3000.2620** -
Fax **04.67.07.69.39** - Courriel : **annonces.legales@midilibre.com**

Enquêtes publiques

150361

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 317 13 N 0011, déposée par CENTRALE SOLAIRE ORION 31 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 4,9 MWc sur la commune de SERNHAC

Par arrêté n°30-2018-11-06-004 du 06 novembre 2018, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, M. Jean-Paul CHAUDAT, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise 25, rue des Bourgades - 30210 SERNHAC, siège de l'enquête, pendant 33 jours, **du lundi 3 décembre 2018**

au vendredi 4 janvier 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, soit les transmettre par courriel à l'adresse suivante : « enquete-publique-photovoltaique@sernhac.fr ». Elles seront dans ce dernier cas tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard. « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques ».

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants:

- le lundi 3 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 4 janvier 2019 de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L. 122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement, celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le Préfet de Région en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 20 septembre2018.Cet avis, ainsi que la réponse écrite produite par Centrale Solaire Orion 31 conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête:

- en mairie, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)

- en mairie, sur support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)

- à la préfecture (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St Etienne-à-Lemac 30319ALES Cedex) sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

- sur le site internet de la préfecture du Gard : « http://www.gard.gouv.fr/Publications /Enquetes-publiques »

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de SERNHAC.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SERNHAC et à la préfecture du Gard (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St Etienne-à-Lemac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Delphine GUINET - Société NEOEN, 660 rue René Descartes, Les Pléiades, Bât. F, 13857 AIX-EN-PROVENCE -

tel : 04.86.22.24.03 - mail : « delphine.guinet@neoen.com ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le Préfet

190179

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Vergèze

Installations classées pour la protection de l'environnement loi sur l'eau (IOTA)

Par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2018, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par Mme Sylvie NON, agissant en qualité de directrice de l'usine NESTLE WATERS SUPPLY SUD de Vergèze dont le siège social de la société est situé au 12, boulevard Garibaldi à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), en vue d'une restructuration de son site industriel avec une augmentation des capacités de production et de stockage, implanté sur le territoire de la commune de Vergèze parcelles n°AT - 54, 55, 56, 57, 61, 63, 88, AV – 29, 30, 31, 32, 35, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 59, 65, 77, 78, 83, 86, 87, 88, 94, 111, 116, 121, 123, 127, 129, 131 et 133.

Les activités exercées sont visées, comme suit dans la nomenclature des installations classées : 2253-1, 2661-1a, 2663-2-a, 1510-2, 2921-1, 4331-2, 1414-3, 1532-2, 2560-2, 2563-2, 2910, 2925, 4718-2, 4735-1b et 1435-2.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (IOTA) : 1.1.1.0, 1.1.2.0, 2.1.1.0, 2.1.5.0, 2.2.1.0, 2.2.3.0 et 3.2.2.0.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Rogelio FERNANDEZ, responsable sécurité, hygiène, environnement, en charge du dossier, au 04.66.87.62.00 ou par mail : rogelio.fernandez@waters.nestle.com

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation environnementale et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) aux liens suivants : https://www.registre-dematerialise.fr/883 ou www.projets-environnement.gouv.fr, du lundi 12 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus.

Pendant une période d'au moins 30 jours, **de lundi 12 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus**, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité envio intermittent, resteront déposés en mairie de Vergèze, pour être tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, les mardis, mercredis, jeudis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Un accès gratuit au dossier sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet en mairie de Vergèze, du lundi 12 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus. A feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Vergèze, siège de l'enquête seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/883 ou sur enquête-publique-883@registre-dematerialise.fr du lundi 12 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Marc BONATO, ingénieur en chimie industrielle, en retraite, désigné commissaire enquêteur par la vice-présidente déléguée du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les observations du public, en mairie de Vergèze, aux dates ci-après :

- **lundi 12 novembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **mardi 20 novembre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 28 novembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 6 décembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **mardi 11 décembre 2018 de 14h00 à 17h00**

Le présent avis sera affiché en mairies de Vergèze, Mezlo et Candiac, Uchaud, Vauvert, Le Cailar, Codognan et Aigues Vives. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, dès la publication de cet arrêté.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Vergèze, à la préfecture du Gard, - direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et sur le site www.projets-environnement.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur s'il existe.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

190121

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Gard

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre de la procédure d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue gardoise, le projet préservé par le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, maître d'ouvrage, est soumis à enquête publique qui se déroule

du 13 novembre 2018 (9h00) au 14 décembre 2018 à 12h00

soit pendant 32 jours consécutifs.

Les communes d'Aigues-Mortes, d'Arlanques, de Beaucaire, de Beaucaire, de Bellegarde, de Fourques, de Le Cailar, de Le Grau-du-Roi, de Saint-Laurent-d'Aigouze, de Saint-Gilles, et de Vauvert dans le département du Gard sont concernées par le projet.

Monsieur Yves FLORAND, officier de la Marine Nationale en retraite, est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

La fourniture de renseignements et des dossiers (sur trois des demandeurs) peut être demandée à : Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, Centre de découverte du Scamandre, Route des Iscles Ostréen, 30600 Vauvert, Mme Anne-Line BERTOT (bertot@camarguegardoise.com, Téléphone : 04.66.73.13.70).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique composé du rapport de présentation ; du projet de SAGE ; du rapport environnemental qui inclut l'évaluation des incidences Natura 2000 ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ; d'une note présentant les textes régissant l'enquête ; du bilan de la concertation préalable ; des avis recueillis en application de l'article L.212-6 CE ainsi que les registres d'enquête, seront déposés et consultables dans les lieux suivants et sur le site internet des services de l'Etat : http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau et sur le site du syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise : http://www.camarguegardoise.com/

LIEUX / HORAIRES D'OUVERTURE

Centre du Scamandre (siège de l'enquête) du mardi au samedi : de 09h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00

Mairie de Fourques du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mairie de Vauvert du lundi au jeudi : de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi : de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mairie d'Aigues Mortes le lundi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi : de 09h00 à 12h00 de 13h00 à 17h30, le vendredi : de 09h00 à 12h00

Mairie de Saint Gilles du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête et sur l'adresse : sage-camarguegardoise@democratie-active.fr Les observations et propositions électroniques non accessibles au public sur le site internet https://www.democratie-active.fr/enquete-sage-camargue-gardoise/ pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

LIEUX /	DATES / HORAIRES
Centre du Scamandre mardi 13 novembre 2018 de 09h00 à 12h00	
Mairie de Vauvert mardi 20 novembre 2018 de 09h00 à 12h00	
Mairie de Fourques jeudi 29 novembre 2018 de 14h00 à 17h00	
Maisle d'Aigues Mortes mercredi 05 décembre 2018 de 09h00 à 12h00	
Maisle de Saint Gilles vendredi 14 décembre 2018 de 09h00 à 12h00	

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie des communes concernées par le projet, à la Direction Départementale des Territoires et de Mer du Gard ainsi que sur site internet de la préfecture www.gard.gouv.fr pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision prise par le préfet du Gard susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit, l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue gardoise, soit un arrêté de refus.

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Succession

150727

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TGI de Nîmes en date du 19/10/2018 le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorency 34964 Montpellier, a été nommé curateur de la succession vacante de M. GAUTIER Pierre décédé le 02/11/2017 à Les Angles (30). Réf. 03490361940SL. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

150708

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorency 34964 Montpellier, curateur de la succession de M. ALLAGNON Pré. BERT décédé le 07/12/2016 à ALES (30), a établi l'inventaire. Réf. 03480303685.

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics sur www.legale-online.fr

PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT,
VOTRE NOUVEAU SERVICE GRATUIT ET SANS ABONNEMENT POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE SÉCURISÉ AFIN DE :

- gérer vos publications légales et celles de vos clients ;
- publier dans les meilleurs délais et télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution ;
- archiver vos historiques

Midi libre
Année 93